

222C0076  
FR0010613471-OP004-A01

10 janvier 2022

- Résultat définitif de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.
- Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

**SUEZ**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 222C0070 du 7 janvier 2022**

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 7 janvier 2022, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Veolia Environnement visant les actions de la société SUEZ, elle a reçu en dépôt 363 641 261 actions SUEZ.

Au total, la société Veolia Environnement détient 551 451 261 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 86,22% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

La condition minimale requise en application de l'article 231-9 I du règlement général (à savoir caducité de l'offre si l'initiateur ne détient pas un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure à 50%) est satisfaite. **L'offre initiée par la société Veolia Environnement a donc une suite positive.**

2. Le 10 janvier 2022, Bank of America Europe DAC (succursale en France), Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC Continental Europe et Morgan Stanley Europe SE<sup>2</sup>, agissant pour le compte de la société Veolia Environnement, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat initiée par la société Veolia Environnement visant les actions de la société SUEZ **sera réouverte du 12 au 27 janvier 2022**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

La société Veolia Environnement s'engage irrévocablement à acquérir au prix de 19,85 € par action (i) la totalité des 88 148 566 actions SUEZ existantes non détenues par elle, représentant 13,78% du capital de cette société<sup>1</sup>, et (ii) les actions SUEZ susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre réouverte, à raison de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement par la société SUEZ, soit un maximum de 117 618 actions SUEZ<sup>3</sup>.

3. Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre, et le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 639 599 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Seules Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC Continental Europe garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

<sup>3</sup> Cf. §2.4 de la note d'information.